

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATRE JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 28 juin 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Nicole POULAIN,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy ALLAIN

Délibération n°2023-123

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 2

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
LE CHENE AU LOUP (PLEDELIAC) – CESSION DE PARCELLE
EURL GARAGE D'ANTAN**

M. Éric PERIGNON, propriétaire du garage d'Antan situé au Chêne au Loup à Plédéliac, est réparateur automobile indépendant du réseau TOP GARAGE. Le garage réalise le conseil et l'entretien de tout type de voiture, citadine et collections. Dans le cadre d'un projet d'agrandissement de son garage, M. PERIGNON sollicite Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition de la parcelle ZM 79 d'une surface de 704 m². Il est proposé de céder la parcelle au prix de 6€ HT du m².

Par ailleurs, un réseau d'eau potable traversant la parcelle, il convient de constituer une servitude de passage de canalisations au profit de Lamballe Terre & Mer, dans l'acte de vente. Le réseau étant existant, aucune indemnité n'est accordée à l'acquéreur.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 22 juin 2023 estimant la valeur vénale du bien (parcelle ZM 79 d'une surface totale de 704 m²) à 4 224 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZM 79 d'une surface totale de 704 m², située au Chêne au Loup à Plédéliac, au bénéfice de l'EURL GARAGE D'ANTAN, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 6 € HT/m², soit 4 224 € HT,
- APPROUVE la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable au profit de Lamballe Terre & Mer sur la parcelle vendue, et consentie sans indemnité,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRÉUX

06 JUIL. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

06 JUIL. 2023

06 JUIL. 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lydie Michel", written over a horizontal line.

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale